

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice :** 39

**PRESENTS (29) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, L BRARD.

**POUVOIRS (8) :** C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIER  
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS  
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

**EXCUSES (2) :** E. AUDEBERT, F. BRAUD

**Nom du secrétaire de séance :** Yasin ERGÜL

**RAPPORTEUR :** Monsieur Mohamed BEN-EMBAREK

**OBJET :** Organisation de "Visa" et de l'"Été au lac" - Tarifs - Règlements

*Dans le cadre de sa politique Enfance Jeunesse et de son Projet Educatif Local, la commune de Châtellerault souhaite permettre aux enfants, aux jeunes et aux familles d'accéder à des loisirs de qualité sur la période estivale.*

*Pour ce faire, elle reconduit le dispositif "Été au lac" et met en place un dispositif estival intitulé "Visa".*

*En partenariat avec les 5 accueils de loisirs de la ville et le "4", une offre de loisirs spécifiques à chaque structure est proposée.*

*Cette offre permet ainsi de répondre à 2 objectifs : favoriser la mixité sociale et rendre les dispositifs accessibles à tous.*

1) Le dispositif "Visa" :

*Il s'agit d'une offre d'activités sportives et culturelles en direction des enfants et des jeunes âgés de 3 à 17 ans.*

*Ces stages sont mis en place par les services municipaux (Service Enfance Jeunesse et Service des Sports), des associations châtelleraudaises et des équipements culturels de la CAPC.*

*Du 10 juillet au 18 août 2017, les activités sont ouvertes sur réservation avec une inscription payante.*

*Les activités et les inscriptions sont organisées au sein des 5 accueils de loisirs de la Ville*

## COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

du 06 avril 2017

n°25

page 2/3

et le "4" : CSC Ozon, CSC Minimes, MJC des Renardières, Maison Pour Tous, Accueil de Loisirs Municipal et le "4".

Pour les accueils de loisirs, la tarification est incluse dans l'offre proposée avec différentes tranches de quotient familial. Aucune participation financière supplémentaire n'est demandée pour la participation aux activités.

Pour le "4", la tarification suivante est proposée selon 2 tranches de quotient familial :

1 € la demi-journée pour un QF < 700€ et 2 € la demi-journée pour un QF > 700€.

#### 2) Le dispositif "Eté au lac" :

Il s'agit :

- d'une offre de loisirs gratuite à destination des familles sur le site du lac de la forêt, tous les après-midis du 10 juillet au 20 août 2017 de 14h30 à 18h30 (baignade, plage et loisirs de plein air à caractère sportif, culturel et artistique).

Plus précisément, une programmation à caractère événementiel et des activités permanentes sont proposées au public : canoë kayak, escalade, ludothèque, bibliothèque, activités artistiques, tir à l'arc, baignade. Un accueil est assuré durant les heures d'ouverture des activités.

Sur le site, il est également proposé un espace "buvette" avec la tarification suivante :

- sachet de bonbons individuel 0,50€
- gâteau individuel 0,50€
- barre chocolatée 1€
- boisson eau avec ou sans sirop 0,50€
- boisson gazéifiée 1€
- glace 0,50€ et 1€
- boisson chaude (café, thé, chocolat chaud) 0,50€
- paquet de chips 0,50€
- formule goûter 1€
- pomme 0,25 €

Pour définir le fonctionnement de ces deux dispositifs et mieux informer les publics accueillis, deux règlements intérieurs sont proposés en annexe.

Enfin, les stages et animations issus de partenariats entre la collectivité et les acteurs de la vie sportive et culturelle locale ou avec des prestataires privés, impliquent la signature de conventions. Il s'agit par exemple de stages scientifiques avec l'association des Petits Débrouillards, de stages portés par les clubs sportifs de la Ville et d'animations proposées avec les équipements de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais.

\* \* \* \* \*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 06 avril 2017**

**n°25**

**page 3/3**

**VU** l'article L. 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

**VU** la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, et la commune de Châtellerault, le 8 novembre 2016, intégrant le cofinancement par la CAF,

**VU** la délibération n°33 du conseil municipal du 12 décembre 2013 relative à la contractualisation du Projet Éducatif Local 2012-2016 avec les services de l'État et la commune de Châtellerault en Contrat Éducatif Local (CEL),

**CONSIDERANT** l'intérêt de ces animations en direction des enfants, des jeunes et des familles,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adopter les tarifications suivantes :

- tarif espace "buvette" de l'été au lac,
- tarifications proposées par les 5 accueils de loisirs de la Ville et le "4",
- gratuité de l'offre de loisirs "l'été au lac" sur le site du lac,

- d'approuver les règlements ci-annexés,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariat ainsi que toutes les pièces relatives aux stages et animations s'inscrivant dans le cadre des deux dispositifs.

Cette recette sera recouverte sur la ligne budgétaire 422.3/70632/5600

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **12 AVR. 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

*Acquitté en PREFECTURE le 12/04/2017*